

ARRETE MUNICIPAL n°2026-050

Portant autorisation de stationnement

du 13 mars 2026

Pour un déménagement

11, rue Paul Vatiné – Ploubalay

Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise CONFORT LOG DEM, 110 rue de Fontenay, 94300 VINCENNES

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement d'un poids lourd de 19 tonnes de 10 m de long et 2m50 de large, au 11, rue Paul Vatiné– Ploubalay, Commune de BEAUSSAIS SUR MER pour un déménagement de 8h à 20h.

ARRETE

Article 1 : Le 13 mars 2026, la société Confort Log Dem, est autorisée à stationner un poids lourd de 19 tonnes de 10m de long et 2.50 m de large le temps du déménagement situé au 11 rue Paul Vatiné– Ploubalay, Commune de BEAUSSAIS SUR MER afin de sécuriser la circulation de 8h à 20h.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Un passage pour les piétons sera réservé.

Article 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais-Sur-Mer, le 5 mars 2026

Par délégation

Mikaël BONENFANT
Maire délégué de Trégon

Eugène Caro
Maire

